QUARTIER GENERAL
DIVISION DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1844.

ORDRE DE BRIGADE N° 8

En vertu de la loi la Législature de la Louisiane prendra le commandement de ce district territorial, et sera sous la direction du Major-Général commandant la division militaire de la Louisiane.

Le Bataillon de Volontaires capitaine Bordenave, sera mis à son complet sous peu, et sera tenu d'être prêt à marcher au premier ordre.

Le bataillon de Volontaires capitaine Bordenave, sera mis à son complet sous peu, et sera tenu d'être prêt à marcher au premier ordre.

Le commandement consistera en un major de brigade, un aide-de-camp, un quartier-maître et un major d'artillerie.

Les officers ci-dessus nommés se réuniront à la Nouvelle-Orléans, le 1er août prochain, pour l'organisation de la brigade.

Les officers ci-dessus nommés se réuniront à la Nouvelle-Orléans, le 1er août prochain, pour l'organisation de la brigade.

Une heure après le coucher du soleil, le tambour battra la retraite, et une heure après, tout le monde devra être rentré dans sa chambre, excepté les officers de service.

Une heure après le coucher du soleil, le tambour battra la retraite, et une heure après, tout le monde devra être rentré dans sa chambre, excepté les officers de service.

Les officers de service seront chargés de faire exécuter les ordres ci-dessus.

Les officers de service seront chargés de faire exécuter les ordres ci-dessus.

Le commandement composé réunion à l'artillerie.

Le commandement composé réunion à l'artillerie.

Les officers chefs d'escouade veilleront à ce que pour la parfaite exécution de ce qui précède.

Les officers chefs d'escouade veilleront à ce que pour la parfaite exécution de ce qui précède.

F. PAUTON,
Adjutant-major.

F. PAUTON,
Adjutant-major.

Volontaires Catalans de la Louisiane.

Volontaires Catalans de la Louisiane.

Les engagements des régimentaires, la compagnie se réunira aux casernes ordinaires à neuf heures précises du matin, et à trois heures précises du soir, en la salle de Washington, à la Nouvelle-Orléans, pour l'exercice et la discipline. Les membres actuels sont donc priés de prendre cet avertissement en considération, afin de ne pas manquer à cette importante obligation.

Les engagements des régimentaires, la compagnie se réunira aux casernes ordinaires à neuf heures précises du matin, et à trois heures précises du soir, en la salle de Washington, à la Nouvelle-Orléans, pour l'exercice et la discipline. Les membres actuels sont donc priés de prendre cet avertissement en considération, afin de ne pas manquer à cette importante obligation.

Les officers et sous-officers sont requis de se trouver à leurs postes respectifs